

25 AVR. 2019

Direction générale de  
l'Alimentation  
Sous direction de la  
santé et de la  
protection animales

Bureau de la santé  
animale

251 rue de Vaugirard  
75015 Paris

Dossier suivi par :  
Sébastien WENDLING  
Tel : 01 49 55 84 52

Ref. interne : 1903028



## Relevé de décisions de la réunion du Comité d'experts apicole du CNOPSAV du 21/02/19

### Liste des participants : Cf annexe 1

La présidence de cette réunion a été assurée par Alain TRIDON, chef du service des actions sanitaires en production primaire de la DGAl.

### Points abordés :

– **Approbation du relevé de décisions de la réunion du Comité d'experts apicole du CNOPSAV du 24 octobre 2018.**

Ce relevé de décisions est approuvé à l'unanimité.

– **Résultats consolidés de l'enquête relative aux mortalités hivernales 2017/2018 et perspectives**

Se référer à la présentation de l'Anses relative aux résultats complémentaires de l'enquête (annexe 2).

Le renouvellement de cette enquête en 2019 concernant les mortalités hivernales 2018/2019 a fait

consensus au sein du Comité. Elle se tiendra uniquement par mail, avec un lancement dans l'idéal en avril 2019. Les éventuelles adaptations à apporter par rapport à l'enquête 2018 ont vocation à être discutées sur un plan technique en amont dans le cadre du groupe « abeilles » dédié de la Plateforme nationale d'épidémiologie en santé animale (Plateforme ESA).

**– Observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille mellifère (OMAA) : état d'avancement et perspectives**

Se référer aux présentations de l'ITSAP/ACTA concernant l'état d'avancement des travaux en cours au niveau national et les perspectives, et de la SNGTV concernant les premiers résultats de son analyse vétérinaire des fiches d'investigation couvrant la première année de déploiement de l'OMAA (annexes 3a et 3b).

La majorité des membres du Comité confirme l'intérêt du dispositif en tant qu'outil de compréhension d'un certain nombre de cas et est favorable à sa poursuite. Le travail de consolidation du dispositif déjà engagé sur la base du retour d'expérience de la première année est à poursuivre, notamment pour la voie « autres troubles ». Les membres du Comité font état de points de vigilances concernant :

- La prise en charge financière par l'État d'analyses complémentaires pertinentes pour la voie « autres troubles ». La DGAI confirme la prise en charge financière d'analyses complémentaires (dont des analyses toxicologiques) par l'État pour la voie « autres troubles » dans le cadre d'un cadrage technique, précisant notamment les cas où des causes non toxicologiques expliquent la mortalité.
- La mise à disposition effective d'un outil de saisie en ligne des données de déclaration et d'investigation. Ce travail est en cours dans le cadre du groupe projet OMAA de la Plateforme ESA.
- L'amélioration du retour à la filière.

La DGAI indique la reconduction de sa subvention aux FRGTV<sup>1</sup> Bretagne et Pays de la Loire pour le déploiement régional de l'OMAA, dans le cadre de l'année 3 du programme apicole européen 2017/2019 (du 1<sup>er</sup> août 2018 au 31 juillet 2019).

Suite à l'appel à candidature pour le déploiement de l'OMAA dans de nouvelles régions lancé par la DGAI en 2018, 5 dossiers de candidatures ont été reçus émanant des FRGTV Hauts-de-France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes. Conformément à la volonté ministérielle de poursuite du déploiement de l'OMAA à de nouvelles régions, la DGAI indique son choix d'étendre le dispositif à une région supplémentaire en 2019 : Auvergne-Rhône-Alpes. Ce déploiement sera financé sur le programme 206 de la DGAI, hors du cadre du programme apicole européen. La consolidation du dispositif sera poursuivie en parallèle.

**– Révision de la stratégie nationale de prévention, de surveillance et de lutte vis-à-vis de la loque américaine**

Se référer aux présentations de GDS France relatives à une expérience régionale de lutte vis-à-vis de cette maladie et de la DGAI concernant les modalités de travail envisagées (annexes 4a et 4b).

Des organisations membres du Comité ont posé la question des moyens financiers adossés à la stratégie et ont fait état de difficultés à l'export liées à ce danger sanitaire.

La DGAI indique que le travail conduit au niveau national pourrait contribuer à la réflexion européenne dans le cadre des travaux relatifs à la loi de santé animale.

La DGAI a proposé aux organisations membres du Comité d'experts apicole de s'inscrire pour

---

<sup>1</sup> FRGTV = Fédération régionale des groupements techniques vétérinaires

participer à un entretien avec la personne en charge du travail de révision de la stratégie. Plusieurs organisations ont donné une suite favorable à cette proposition et devraient être recontactées prochainement.

**– Renforcement de la prévention et de la surveillance vis-à-vis d'*Aethina tumida***

Se référer à la présentation de la DGAI relative à un point d'étape de la mise en œuvre des actions de renforcement de la prévention et de la surveillance vis-à-vis d'*Aethina tumida* (annexe 5).

Le Comité s'accorde sur l'intérêt d'une diffusion large et renouvelée d'informations visant à renforcer la surveillance et la prévention vis-à-vis de ce ravageur.

Dans le cadre de la préparation de l'arrivée d'*Aethina* en France, la FNSEA et GDS France ont indiqué leur volonté d'engager des réflexions afin d'établir une stratégie nationale de gestion d'*Aethina tumida*. La DGAI a proposé que ces organisations prennent l'attache du bureau de la santé animale de la DGAI afin de discuter de cette question.

GDS France propose de réouvrir la discussion concernant la mise en place d'une surveillance programmée. Il est convenu que l'opportunité de rouvrir ces discussions soit discutée dans le cadre du Comité national d'épidémiologie en santé animale.

**– Dispositifs de formations sanitaires subventionnés par la DGAI**

Se référer aux présentations de la SNGTV concernant le dispositif « formation/information » aux bonnes pratiques sanitaires (annexe 6a) et de la FNOSAD concernant la formation des techniciens sanitaires apicoles (TSA) (annexe 6b).

Concernant le dispositif « formation/information » aux bonnes pratiques sanitaires, la DGAI souhaite voir développer un support de présentation relatif à « La biosécurité en élevage apicole », dans un cadre de travail identique à celui ayant permis la construction des supports de présentation relatifs à *Varroa*, puis *Aethina*.

La DGAI indique par ailleurs que des discussions ont été initiées avec la FNOSAD pour la tenue d'une liste de TSA.

**– Prochain programme apicole européen triennal**

Se référer à la présentation commune DGPE / DGAI en annexe 7.

Les montants apparaissant dans le tableau 'Projets subventionnés par la DGAI pour l'année 3 du PAE 2017/2019' correspondent aux montants figurant dans les dossiers de candidature des porteurs de projets. L'instruction d'une partie des dossiers étant toujours en cours et l'enveloppe budgétaire étant contrainte, cela n'augure pas du montant des subventions qui seront accordées.

**– Bilan de la campagne de déclarations de ruches 2018 et perspectives**

Se référer à la présentation de la DGAI en annexe 8.

GDS France propose une évolution des modalités de déclaration des ruches, dans l'objectif de faciliter la gestion sanitaire des ruchers.

La DGAI indique le maintien des modalités de déclaration de ruches actuelles pour la prochaine campagne (déclaration de ruches 2019), et propose à GDS France d'élaborer une proposition technique qui sera discutée lors de la prochaine réunion de ce Comité.

### – Gouvernance sanitaire : point de situation et perspectives

Le CGAAER a été chargé de faire l'évaluation de la nouvelle organisation sanitaire en santé animale et végétale mise en place consécutivement aux États généraux du sanitaire de 2010. Les principales recommandations du rapport paru en janvier 2018, l'état des discussions et le calendrier apparaissent dans le document non présenté en séance intitulé « Gouvernance sanitaire » (Annexe 9). Une synthèse orale de ce document a été réalisée en séance.

### – Questions diverses.

- Dans le cadre des discussions de la future PAC, la DGAI propose de relayer les attentes fortes et unanimes émanant du Comité d'experts apicole du CNOPSAV sur les sujets de biodiversité.
- Question relative aux analyses virologiques : il est convenu une présentation sur le sujet par l'Anses lors de la prochaine réunion de ce Comité.
- Question relative à la poursuite des travaux relatifs à *Varroa destructor*. La DGAI rappelle que *Varroa* est un danger sanitaire de seconde catégorie et que l'élaboration d'une stratégie nationale de prévention, de surveillance et de lutte est de la responsabilité de la filière apicole. Les orientations stratégiques à privilégier ont été discutées, sur la base des propositions du groupe projet *Varroa*, lors de réunion du Comité d'experts apicole du CNOPSAV le 24 octobre 2018. Ont fait consensus la mise en œuvre d'une communication par la filière sur le sujet *Varroa* et la mise en œuvre de visites « *Varroa* », mais à la condition que l'État apporte une contribution financière significative. La DGAI a indiqué qu'il n'était pas envisageable que l'État finance des visites *Varroa* facultatives, mais qu'il était possible, si le sujet faisait consensus, de rouvrir le dossier « visite sanitaire apicole obligatoire », sous réserve d'une définition plus précise d'objectifs. Force est de constater que cette réouverture ne fait pas consensus au sein du Comité.  
La DGAI souhaite que les aides directes apportées aux apiculteurs par l'État soient conditionnées à la bonne gestion de *Varroa* dans les ruchers.
- BAPESA : L'ITSAP a indiqué à la DGAI en amont de cette réunion être en mesure de présenter les résultats de l'étude lors du Comité d'experts apicole du CNOPSAV du second semestre 2019.
- Question de l'opportunité de mener des actions concernant *Nosema* : discussion renvoyée à la prochaine réunion de ce Comité.

**Prochaine réunion du Comité d'experts apicole du CNOPSAV** : celle-ci est envisagée le **mercredi 16 octobre 2019** (la tenue de la réunion à cette date sera confirmée via l'envoi d'une invitation).

Le chef du service des actions sanitaires  
en production primaire  
Le chef des services phytosanitaires - COPHS

Alain TRIDON

### **Liste des présentations :**

- « Mortalité hivernale des abeilles. Enquête nationale 2017-2018. Résultats complémentaires. », par Didier Calavas, Anses (Annexe 2)
- « Observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille mellifère (OMAA) – Actions en cours au niveau national », par Virginie Urrutia, Itsap/Acta (Annexe 3a)
- « OMAA – État d'avancement et perspectives – Essai d'analyse vétérinaire des données issues de la phase d'investigation de la première année de phase pilote Bretagne et Pays de la Loire », par Samuel Boucher, SNGTV (Annexe 3b)
- « Loque américaine – Partage d'une expérience régionale », par Albert Delamarche, GDS France (Annexe 4a)
- « Révision de la stratégie nationale de prévention, de surveillance et de lutte vis-à-vis de la loque américaine », par Sébastien Wendling, DGAI-BSA (Annexe 4b)
- « Renforcement de la prévention et de la surveillance vis-à-vis d'*Aethina tumida* : point d'étape », par Sébastien Wendling, DGAI-BSA (Annexe 5)
- « Dispositifs formation/information aux bonnes pratiques sanitaires », par Samuel Boucher, SNGTV (Annexe 6a)
- « Formations de techniciens sanitaires apicoles », par Jean-Marie Barbançon, FNOSAD (Annexe 6b)
- « Le programme apicole européen », par Mylène Dupas, DGPE, et Sébastien Wendling, DGAI (Annexe 7)
- « Déclaration de ruches : Bilan de la campagne 2018 et perspectives », par Sébastien Wendling, DGAI (Annexe 8)

**Document de la DGAI non présenté en séance : « Gouvernance sanitaire » (Annexe 9)**